

REGLEMENT 2018

Article 1

Contexte et objectifs

Artisans et Commerce Magazine organisent « Les pros ont du talent » destinés à récompenser les initiatives les plus audacieuses, ingénieuses et couronnées de succès, dans les domaines de l'artisanat et du commerce. Ils seront décernés dans les catégories suivantes : Innovation / Communication / Croissance / Management / Développement durable / Sécurité routière.

Article 2

Durée

Cette opération est organisée du 16 avril 2018 au 20 juillet 2018.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, *Artisans et Commerce Magazine* se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 3

Droit d'inscription

La participation ne fait l'objet d'aucun droit d'inscription.

Article 4

Modalités de participation

Les pros ont du talent sont ouverts à :

- tout commerçant ayant mis en place une opération entre septembre 2017 et juin 2018
- tout artisan ayant mis en place une opération entre septembre 2017 et juin 2018
- ayant enregistré et clôturé leur(s) candidature(s) sur <https://www.lesprosontdualent.fr/dossier-d-inscription> AVANT le 20 juillet 2018,
- dont le dossier correspond à une réalisation achevée au moment du dépôt du dossier et dont les résultats sont connus

Pour toute information :

Chahnaz EN-NABLI - Tél. : 01 46 99 99 67 - E-mail : cennabli@editialis.fr

Web: <https://www.lesprosontdualent.fr/>

Article 5

Déroulement des sélections

Les dossiers de participation seront étudiés dans un premier temps par les rédactions d'*Artisans et Commerce Magazine*, qui désigneront trois finalistes dans chacune des six catégories. À l'issue des sélections, les trois dossiers des sociétés finalistes de chaque catégorie seront présentés à un jury constitués d'experts. Les pros sélectionnés seront contactés par RTL et devront répondre à une interview qui sera diffusée dans le cadre d'une campagne « LES PROS ONT DU TALENT / SECURITE ROUTIERE »

Article 6

Le jury

Le Jury, qui se réunira à huis clos, sera composé sera composé d'une dizaine de membres de la profession, d'institutionnels, de représentants des organisateurs et des partenaires. Le jury s'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de participation ou lors de ses différents contacts.

REGLEMENT 2018

Article 7

Le palmarès 2018

Les prix seront décernés au cours de la soirée des Pros ont du talent, qui se déroulera le 15 novembre 2018 entre 19h30 et 21h00. La remise des prix sera suivie d'un cocktail réunissant toute la profession.

Le palmarès sera publié dans *Artisans et Commerce magazine* et sera mis en ligne sur les sites :

<https://www.lesprosondudalent.fr/>, <http://artisans.chefdentreprise.com/> et

<http://commerce.chefdentreprise.com/>

Article 8

Acceptation

Les candidats déclarent être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des documents présentés et autorisent l'organisateur à les exploiter à des fins de valorisation des Pros ont du talent. Le fait d'envoyer le dossier d'inscription à la société Éditalis, dans les délais prévus, signifie l'acceptation des présentes informations et des modalités afférentes.

Article 9

Formats acceptés pour les justificatifs

Images/capture d'écran : en gif ou jpeg, Vidéos : mpeg, DVD, Audio : mp3.

A déposer en ligne dans le processus de dépôt de dossier ou à envoyer à l'adresse suivante :

Éditalis

« Elise Papat »

160 bis rue de Paris - 92645 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

L'accueil est fermé tous les jours de 12h30 à 14h00.

Il est indispensable de préciser votre catégorie, nom de l'opération et un contact.

Éditalis décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des justificatifs fournis. Les entreprises qui souhaitent récupérer leurs justificatifs devront en faire la demande à cennabli@editialis.fr la semaine suivant la soirée de remise des prix.